



rétractation achat d'une cuisine

Par **nanny**, le **27/07/2009** à **09:42**

Bonjour,

j'ai signé la semaine l'achat d'une cuisine chez un célèbre cuisiniste. d'abord venue pour un devis, le vendeur ne m'a pas lâché pendant 2h d'entretien.j'ai signé et versé un acompte de 200euros contrat les 1400euros réclamés par le vendeur, n'ayant pas mon chéquier. je ne souhaite pas donner suite à cette commande. quels sont mes droits et quelle procédure suivre. par avance, merci de votre réponse. cordialement.

Par **patinette**, le **27/07/2009** à **12:24**

bonjour,

vous avez un délai de rétractation de 7 jours, vous devriez envoyer une lettre en recommandé avec AR par laquelle vous renoncez à votre achat et demander le remboursement des 200 euros.